

CONCOURS DE LOGO - 50 ANS DE L'ENSA-PLV

- RÈGLEMENT DU CONCOURS - RECTIFIÉ LE 9/11/18

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette organise un concours de logo dans le cadre de la célébration de son 50ème anniversaire. Fondée en 1969, l'ENSA-PLV organisera cette célébration en une série d'événements de nature diverse tout au long de l'année 2019. Ce logo sera l'emblème officiel de cette célébration et figurera sur tous les documents publiés dans ce cadre.

La proposition devra prendre en considération :

- la charte graphique existante de l'école (voir site internet officiel et logo officiel),
- le nom de l'école,
- l'esprit de l'école, son histoire, sa situation,
- les quatre mots qui définissent l'identité de cette école : « ouverture, engagement, expérimentation, pluridisciplinarité ».

La proposition devra exprimer clairement l'idée des 50 ans en intégrant le nombre « 50 ».

Format :

Les participants devront rendre leur projet de logo au format numérique vectoriel.

Date limite d'envoi :

Les participants devront envoyer leur projet de logo par email avant le 29 novembre 2018 minuit.

Adresse email pour la participation :

ca.ceve.ensaplv@gmail.com

Conditions de participation :

Le concours est ouvert à l'ensemble des membres de l'ENSA-PLV.

Les participants doivent, lors de l'envoi de leur projet de logo, préciser :

nom, prénom, statut (étudiant, enseignant, personnel), adresse email, numéro de téléphone.

La participation n'est pas limitée à un projet par personne.

Processus de sélection du logo vainqueur :

1) Sélection par le Comité de Pilotage de la Célébration des 50 ans :
L'ensemble des projets de logo reçus sera présenté au Comité de Pilotage de la Célébration des 50 ans, assisté dans sa mission par une experte en graphisme. Ce comité se réunira lundi 3 décembre 2018 afin de sélectionner les trois meilleures propositions.

2) Jury final :

Les trois propositions sélectionnées par le Comité de Pilotage seront soumises au vote du Conseil d'Administration du 12 décembre 2018 afin de désigner un unique vainqueur.

Récompense :

Le logo du vainqueur sera publié sur la page internet officielle de l'école et figurera sur tous les documents officiels de la « Célébration des 50 ans de l'ENSA-PLV », en interne comme en externe.

Droits d'auteur :

Par sa participation au concours, l'auteur du logo vainqueur s'engage à transmettre ses droits à l'ENSA-PLV tel que le requiert l'article L.131-3 alinéa 1er du Code de la propriété intellectuelle, afin de permettre une exploitation sur tous supports, gratuite et illimitée.

Calendrier complet du concours :

19 juillet 2018	Vote par le CA du concours
Fin septembre 2018	Lancement du concours par email, sur le site de l'école, via les réseaux sociaux
29 novembre minuit	Date limite de réception des participations
3 décembre 2018	Sélection des 3 meilleurs par le CoPil-C50
CA du 12 décembre 2018	Vote du CA pour choisir le vainqueur
Avant les vacances de Noël	Publication du vainqueur